

Règlement du jeu Concours, « Quizz d'une Épopée »

Mémorial Charles de Gaulle

L'entreprise SE Mémorial Charles de Gaulle, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés à Chaumont sous le n° de SIRET 505 284 455 00027, ci-après dénommée « l'entreprise organisatrice » dont le siège est Mémorial Charles de Gaulle, site la Montagne, 52330 Colombey-les-Deux-Églises, organise un jeu concours avec obligation d'achat intitulé « Quizz d'une Épopée », qui se déroulera du 1 juillet 2021 au 30 décembre 2021.

Les modalités de ce jeu sont décrites dans le Règlement ci-dessous :

Article 1 – Objet du jeu

A l'occasion de l'exposition temporaire « Charles de Gaulle, Fragments d'une Épopée », le Mémorial Charles de Gaulle organise un jeu-concours avec obligation d'achat, intitulé « Quizz d'une Épopée », comportant un questionnaire dont les gagnants seront départagés par tirage au sort, sur le thème de l'exposition temporaire des Peintres des Armées.

Le concours débute le 1^{er} Juillet 2021 et se clôture le 30 décembre 2021, les gagnants seront contactés par email dans un délai de 48h suivant le tirage au sort.

Article 2 – Participation

La participation au jeu est ouverte à toute « équipe » comprenant au moins un parent ou tuteur légal, et un enfant de moins de 13 ans, l'enfant devant impérativement avoir plus de 6 ans et moins de 13 ans à la date d'envoi de sa participation.

La participation est limitée à un questionnaire par « équipe ». La participation au concours se fait sous l'entière responsabilité du (des) représentant(s) légal (aux) justifiant de l'autorité de l'enfant, qui a (ont) accepté d'être garant(s) du respect par les participants, de l'ensemble des dispositions présentes.

Ne peuvent pas participer, ni bénéficier des lots, les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, ainsi que toute personne impliquée directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours ; les personnes morales (entreprises ou établissements), les enfants ayant plus de 13 ans.

Article 3 - Modalités

Pour jouer, le participant doit :

- Télécharger l'application mobile « Mémorial CDG »,
- Répondre à l'intégralité du questionnaire,
- Remplir la fiche de renseignements au-dessous du questionnaire,
- Accepter le présent règlement ainsi que l'accord parental.

Article 4 – Désignation, publication des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirages au sort, après correction des questionnaires, par le Mémorial Charles de Gaulle. Les tirages au sort auront aux dates suivantes : 02/08/2021, 02/09/2021, 02/11/2021 et 04/01/2022. Les gagnants seront contactés par email dans un délai de 48h suivant le tirage au sort.

Il y aura 20 paires de gagnants par tirage : un représentant légal avec un enfant de moins de 13 ans.

Les gagnants seront informés par e-mail. Un e-mail sera envoyé aux gagnants pour une prise de contact. (En cas de non réponse à l'e-mail dans un délai de 10 jours, le lot sera perdu.)

Article 5 – Lots, remises et retraits

5.1 – La dotation

Les dotations sont valables pour chaque tirage au sort, signifiant qu'il y aura 4 premier prix, 1 à chaque tirage, 4 deuxième prix, 1 à chaque tirage, ...

Lors de chaque tirage au sort, les dotations comprendront les éléments suivant :

1er prix	<ul style="list-style-type: none">*BD "Résistance" 7 tomes*1 Maquette Spitfire*1 Porte-clés Croix de Lorraine*Cartes postales Porte-avions + Bureau+ St Cyr* Cartes postales philatéliques
2ème prix	<ul style="list-style-type: none">*4 BD de Gaulle (1er G jusqu'à Vème Rep)* 1 Maquette Jeep* 1 Bloc-notes enfants* 1 Crayon figurines* Cartes postales philatéliques
3ème prix	<ul style="list-style-type: none">* 1 Maquette Rafale* 1 BD un destin pour la France* 1 affiche combat aérien* 2 cartes postales* cartes postales philatéliques
4ème prix	<ul style="list-style-type: none">* Livres "Les grandes grandes vacances" x4* 1 Mug Métal Croix de Lorraine* 1 Pin's FL* Cartes postales x 2* Cartes postales philatéliques
5ème prix	<ul style="list-style-type: none">*Jeu Mission France Libre* 1 Crayon figurines* Cartes Postales x2* Cartes postales philatéliques
6ème prix	<ul style="list-style-type: none">* 1 porte-clés DS* 1 carte postale* 1 pin's FL* Cartes postales philatéliques
7ème prix	<ul style="list-style-type: none">* BD de Gaulle le destin de la France* Cartes postales philatéliques
8ème prix	<ul style="list-style-type: none">* 1 bloc-notes enfant* 1 crayon figurines* cartes postales philatéliques
9ème prix	<ul style="list-style-type: none">* 1 porte-clés Croix de Lorraine* 1 carte postale*1 crayon figurines*Cartes postales philatéliques
10ème prix	<ul style="list-style-type: none">* 1 porte-clés figurines* 1 pin's FL* 1 carte postale* cartes postales philatéliques

11ème prix	* Porte-clés Général * Cartes postales philatéliques
12ème prix	*Porte-clés DS * Cartes postales philatéliques
13ème prix	* Porte-clés Croix de Lorraine * Cartes postales philatéliques
14ème prix	* Pin's France Libre * Cartes postales philatéliques
15ème prix	* Porte-clés figurine Jeep * Cartes postales philatéliques
16ème prix	* 1 crayon figurines
17ème prix	* 1 crayon figurines
18ème prix	* 1 crayon figurines
19ème prix	* 1 crayon figurines
20ème prix	* 1 crayon figurines

Les lots ne pourront pas faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

La structure organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, aux lots proposés, un lot d'une valeur équivalente ou présentant des caractéristiques similaires.

Tout prix ne pouvant être offert par suite d'une erreur ou omission dans les coordonnées du participant, d'une modification de ses coordonnées, ou pour toute autre raison, sera offert au candidat suivant dans le classement.

5.2 - Logistique

L'entreprise organisatrice est en charge de prendre contact avec le tuteur légal gagnant. L'entreprise organisatrice communiquera avec le gagnant pour convenir de l'organisation avec ce dernier.

Les vainqueurs de prix se trouvant dans un rayon de 50km autour de Colombey-les-Deux-Eglises sont invités à retirer leur prix sur place, aucun envoi ne sera effectué.

Pour les vainqueurs au-delà de 50km autour de Colombey-les-Deux-Eglises, l'organisateur prendra à sa charge les frais de port quelque soit le département/pays d'origine du participant.

5.3 – Lots non retirés

A l'issue d'un délai de 10 jours, sans réponse au courriel invitant le tuteur légal gagnant à communiquer avec l'entreprise organisatrice, le lot sera perdu. Il pourra être attribué à un autre participant désigné par le jury comme étant le suivant au classement.

Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou pour toute autre raison liée à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable.

De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

Les gagnants injoignables, ou ne répondant pas dans un délai de 10 jours pour fournir leur adresse et prendre contact avec l'entreprise organisatrice pour la logistique du lot, ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Le lot attribué est propre au tuteur légal et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Articles 6 – Gratuité de la participation

Le jeu concours « Quizz d'une Épopée » est un jeu gratuit, avec obligation d'achat d'un billet pour l'enfant et son accompagnateur, soit de l'exposition temporaire, soit de l'exposition permanente ou d'un billet « Parcours Charles de Gaulle ».

Article 7 – Remboursement des frais de participation

Aucune demande de remboursement des frais engagés par les participants ne sera acceptée.

Article 8 – Informations nominatives

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont destinées uniquement à l'entreprise organisatrice et elles ne seront ni vendues ni cédées à des tiers de quelque manière que ce soit.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les membres disposent des droits d'opposition (art. 26 de la loi), d'accès (art. 34 à 38 de la loi), de rectification (art. 36 de la loi) et de suppression des données les concernant.

L'organisateur s'engage à ne procéder à aucun traitement commercial ou de quelque autre nature des données personnelles communiquées par les participants au concours.

Aucun frais ne sera demandé, pour toute demande, il conviendra d'écrire à : Mémorial Charles de Gaulle, site La Montagne, 52330 Colombey-les-Deux-Églises.

Article 9 – Cas de force majeure

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 10 – Responsabilité, acceptation du règlement

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation sans réserve de son règlement complet.

En validant le questionnaire, le participant certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires et s'engage à respecter les conditions du présent règlement ainsi que les lois et règlements applicables en la matière. Toute modification du règlement donnera lieu à un nouveau dépôt à la société SE Mémorial Charles de Gaulle 52330 Colombey-les-Deux-Églises, et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne sur le site www.memorial-charlesdegaulle.fr et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues sera réputé de renoncer à participer au jeu concours.

Article 11 – Interprétation

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par l'Entreprise Organisatrice dans le respect de la législation française.

Il sera également possible, en cas de doute, de contacter, pour plus d'informations, l'entreprise organisatrice à l'adresse mail : contact@memorial-charlesdegaulle.fr

Article 12 – Dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement est déposé à la société SE Mémorial Charles de Gaulle 52330 Colombey-les-Deux-Eglises.

La consultation du règlement est également disponible sur www.memorial-charlesdegaulle.fr ou au siège de l'entreprise organisatrice soit, Mémorial Charles de Gaulle, site la Montagne, 52330 Colombey-les-Deux-Églises.

Le présent règlement sera lisible à l'accueil, sur demande à titre gratuit, à toute personne en faisant la demande.